



FORMATION-SÉCURITÉ
— FORMER • PRÉVENIR • PROTÉGER —

CONDUITE DE GRUE AUXILIAIRE DE CHARGEMENT AVEC CACES® R490



DURÉE
3 jours

VERSION 2026



PUBLIC CONCERNÉ

L'inscription d'une personne implique que l'entreprise ait analysé et validé les besoins du bénéficiaire

Ce module est destiné à toute personne qui est amenée à manipuler une grue auxiliaire

L'entreprise s'est assurée que le bénéficiaire réponde aux critères suivants :

Avoir la connaissance de la langue française nécessaire à la compréhension de la notice de la machine

TARIF • LIEU • DÉLAI D'ACCÈS

Tarif Inter-entreprises : nous consulter

Tarif Intra entreprise : nous consulter

Lieu en Inter-entreprises : Corbeil

Dates : cf. planning de nos stages Inter

Délai d'accès : 10 jours avant le début de formation (demande urgente : nous contacter)



ACCESSIBILITÉ / HANDICAP

Toute personne inscrite faisant l'objet d'un handicap sur le bulletin d'inscription bénéficiera d'un entretien téléphonique, avant la formation, pour valider la faisabilité de son accueil ou l'aménagement à prévoir au vu du handicap déclaré.



PRÉREQUIS

- Être majeur



DURÉE & EFFECTIF

3 jours / 21 heures

Horaires :

9h00 – 12h30 / 13h30 -17h00

6 personnes maximum

PROFIL DE L'INTERVENANT

Partenaire sous-traitant référencé dans notre système qualité (expertises pédagogique et technique).

MOYENS & MÉTHODES

- Salle de formation adaptée.
- Exposé didactique, démonstrations.
- Exploitation individuelle et démonstration de chacun.
- Remise d'un fascicule à chaque stagiaire.

CONTENU DU STAGE

Ouverture de stage, prise de contact avec les stagiaires, présentations

Formation théorique :

Dispositions relatives au décret du 08/01/65

Recommandation CNAMTS R490

Les règles et les consignes de conduite en sécurité

Formation pratique :

OPERATIONS DE LEVAGE :

Présentation – Description – Les équipements; les différents montages sur porteur – la mise en marche; l'orientation – la stabilisation- le levage; les gestes de commandement

OPERATIONS DE LEVAGE :

Centre de gravité; notion d'équilibre; la courbe de charge; les règles de sécurité

LES PRINCIPAUX RISQUES :

Retombée – Renversement de la charge – Déformation des châssis; les risques avec les obstacles fixes ou mobiles; les risques électriques (lignes aériennes)

LES CONTROLES :

Sur le porteur, sur la grue de chargement

CONNAISSANCE DE L'ENVIRONNEMENT :

Chantier, Zone urbaine

POINTS DIVERS :

L'élingage, l'entretien de la grue de chargement; les prescriptions du code de la route

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Descriptif détaillé RNCP / RS - France Compétences :

Certificateur : INSTITUT NATIONAL RECHERCHE SECURITE –

Validité certification : Date enregistrement 02/03/2020

| fin validité : 02/03/2025

1 : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES)

Recommandation 490 : Grues de chargement - RS 6997



CONTACT

01 80 85 65 05

info.a3formationsecu@gmail.com



OBJECTIFS

Respecter la signalisation sur route, le plan de circulation en entreprise et sur chantier,

Connaître la technologie des grues auxiliaires ainsi que leur positionnement et leur stabilité

Maîtriser les opérations de chargement et de déchargement de véhicules en appliquant les consignes de conduite et de sécurité en vigueur, en entreprise et sur la voie publique,

Assurer la maintenance de premier niveau des grues auxiliaires et des équipements utilisés.

Obtenir son CACES® R490

ÉVALUATION & VALIDATION

Test CACES® comprenant un examen théorique et un examen pratique (Notre partenaire testeur certifié est AMG Formation (certificat INRS N° D-613-01))

Suivi des objectifs de la formation et de la compréhension des stagiaires par le formateur.

Evaluation à chaud de la satisfaction des stagiaires.

Une feuille d'émargement ainsi qu'une attestation de présence et de réalisation seront délivrées à l'employeur.

Un CACES® (Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité) sera délivré par l'organisme testeur au stagiaire qui aura participé à l'ensemble de la formation et satisfait aux tests théoriques et pratiques.



CONDITIONS DE RÉUSSITE

Le programme, la convocation, le plan d'accès et le règlement intérieur devront être remis au stagiaire avant la formation et devront être lus par l'intéressé.

Le stagiaire s'engage à participer à la totalité de la formation de manière active et constructive.

Le dirigeant d'entreprise s'engage à assurer le suivi et la mise en œuvre des acquis de la formation auprès de son collaborateur après la formation.



SARL A3 Formation-Sécurité, 15 Rue des Pyrénées, 91090 LISSES / Tel : 01 80 85 65 05

email : info.a3formationsecu@gmail.com / SIRET : 803 646 249 00042 / NAF : 8159A

Déclaration d'activité N°11 91 07 488 91 auprès du préfet de la région IDF, cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.